

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 25 juin à 20h00, le Conseil Municipal de MASLACQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **TROUILHET Georges**, Maire.

La séance est ouverte à 20h00

PRÉSENTS :

BONNAFOUX Stéphane
de LAPPARENT Alain
GRIGT Michel
NAULÉ Jean

COUTURIER Christian
ESCOS Julien
MALHERBE Dominique
TROUILHET Georges

ABSENTS :

CUESTA Guy
DELACOCHEY Éric
LAFFARGUE Thérèse
LASSÈRE Nicole
LANGLA Robert
LARCHER Christelle
MINJOU Jacqueline

Procuration

Non
COUTURIER Christian
TROUILHET Georges
Non
GRIGT Michel
Non
de LAPPARENT Alain

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du dernier Procès-Verbal
- ✓ Questions orales des conseillers
- ✓ Faîtage du foyer Ménat et du Trinquet
- ✓ Plan Communal de Sauvegarde
- ✓ Ménage salle socioculturelle
- ✓ Répartition FPIC 2015
- ✓ Accessibilité des bâtiments recevant du public
- ✓ Rythmes scolaires (TAP)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil Municipal nomme Alain de LAPPARENT

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE:

Lecture du compte rendu de la séance du 4 juin 2015 est donnée à l'Assemblée, il est approuvé à l'**UNANIMITÉ**

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Pas de questions orales.

DROIT DE PRÉEMPTION : L'Assemblée est informée qu'aucune vente n'est intervenue.

2015/06/02/01 FAITAGE DU FOYER MENAT ET DU TRINQUET

La SARL MARLAT avait établi un devis en 2013 pour la réfection du faitage de ce bâtiment. Elle va intervenir rapidement, le Conseil est invité à donner son accord et à prévoir une décision modificative budgétaire de 4200 €.

OBJET	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 614 Charges locatives	4 267.74 €	
D 023 virement sect. Invest.		4 267.74 €
R 021 virement de la sect. Invest		4 267.74 €
D 2313 - 34		4 267.74 €

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/06/02/02 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil pour gérer un évènement dont l'ampleur et la gravité sur l'homme, son environnement proche et ses installations sont telles que la société se trouve dépassée par le sinistre. La crise entraînant une perturbation du fonctionnement normal de la commune et de ses services, il est nécessaire de mettre en place une organisation spécifique, au travers des plans de gestion de crise et notamment du Plan Communal de Sauvegarde.

Le Plan Communal de Sauvegarde est l'outil de gestion de crise au niveau de la commune.

Il est destiné à être mis en œuvre immédiatement en cas de sinistre et doit aider à faire face aux accidents d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur le territoire communal.

Il définit les actions que doit mettre en œuvre l'équipe communale lors d'un accident ou d'une catastrophe, pour assurer la sauvegarde des personnes et des biens : Alerte, évacuation, assistance, relogement...

Le PCS est accompagné d'un document : le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui sera diffusé à la population

- pour informer des risques
- et indiquer comment y réagir.

Le DICRIM a été mis à disposition des conseillers par un lien dans la préparation du Conseil.

L'état actuel du projet de PCS est présenté au Conseil sous forme d'un diaporama, il lui est demandé de se prononcer sur l'échéancier de mise en place suivant :

Mi-septembre

Fin de la rédaction avec consolidation des annuaires

Envoi à la CCLO (Mme CORDEBOEUF) pour validation

Fin septembre

Première réunion de travail du Conseil Municipal

Octobre/Novembre

Réunions de travail supplémentaire du CM (fonction des besoins)

Début décembre

Test théorique

Fin décembre

Vote (PCS + création réserve communale)

Envoi document au Préfet (pour validation)

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/06/02/03 MÉNAGE SALLE SOCIO-CULTURELLE

Un agent de la commune nous a fait part par courrier du 20 mai 2015 de son désir de ne plus effectuer l'entretien de la salle socio-culturelle et donc de renoncer au deux heures par mois qui lui avait été attribuées dans ce cadre. Monsieur le Maire rappelle les difficultés permanentes durant l'année pour donner aux personnes qui louent le week-end, une salle propre et les tensions sur ce point avec les associations utilisatrices la semaine.

Il est nécessaire de trouver une solution viable d'ici la rentrée.

Deux possibilités peuvent être envisagées :

- L'octroi à un agent de la commune d'un nombre d'heures nécessaire.
- Le recours à une entreprise

Seule une entreprise a répondu à notre demande de devis : SARL Martin Nettoyage de Pardies

- Vitrierie 4 fois dans l'année = 576,00 € TTC/an
- Dépoussiérage, lavage du sol, nettoyage sanitaires et cuisine balayage et lavage des terrasses = 187,20 € TTC /semaine

Le tarif hebdomadaire paraît élevé au Conseil qui souhaiterait obtenir d'autres devis.

Après une longue discussion, il est décidé :

- De faire procéder à une opération de nettoyage avant le 3 juillet pour démarrer l'été dans de bonnes conditions
- De relancer les concurrents dont SOBENET
- De demander à la Commission des Finances de chiffrer début septembre les différentes solutions avec leurs avantages et leurs inconvénients
- De modifier si nécessaire les tarifs de location et l'enveloppe globale de subvention pour réduire les conséquences financières du choix qui sera réalisé.
- Dans le cadre des travaux envisagés, réfléchir à un éloignement de la zone sableuse qui est source de salissures.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces choix : il décide

- D'accepter la démission pour 2 heures de l'agent concerné
- De reporter la décision définitive (choix agent communal ou entreprise) à la prochaine

réunion.

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/06/02/04 RÉPARTITION FPIC 2015

La Communauté de Communes de Lacq Orthez et les communes ont reçu la notification du montant de la contribution de l'ensemble intercommunal pour le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2015 en date du 26 mai 2015 : **1 985 048 €**.

- De manière dérogatoire libre, la communauté de communes de Lacq Orthez prend à sa charge 1 587 669 € en 2015. Le solde, soit 397 379 €, est à la charge des communes.
- Les 397 379 € sont ensuite répartis de manière dérogatoire libre entre communes en fonction de leur potentiel financier.
- **Pour la commune, la répartition dérogatoire libre (en fonction du potentiel financier) représente un montant de 5 066.00 €**

A ce titre, chaque commune doit délibérer avant le 30 juin 2015 à la majorité simple afin d'être en concordance avec la CCLO qui délibérera le 29 juin 2015.

Michel GRIGT demande des précisions sur ce dispositif dont il ignorait l'existence. Monsieur le Maire lui donne les indications suivantes :

Le FPIC, institué par loi de finances pour 2012, a pour objet de « prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées ».

Les règles de contribution ou de bénéfice au FPIC dépendent d'un indicateur de richesse : le PFIA (potentiel financier agrégé) qui intègre les recettes fiscales et les dotations forfaitaires perçues par la structure intercommunale et ses communes membres.

Les contributeurs au FPIC sont les intercommunalités ou communes dont le PFIA par habitant est supérieur à 0,9 du PFIA moyen national, sachant qu'une correction est effectuée sur le nombre d'habitants pour tenir compte du poids des charges

Il est à noter que la contribution est en légère baisse (5 066 € contre 6 300 € en 2014)

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/06/02/05 ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Lors de la réunion du 19 février dernier, le Conseil Municipal avait décidé de confier à l'APAVE le diagnostic concernant les nouvelles normes d'accessibilité afin de pouvoir déterminer les priorités et fournir un agenda aux services de la Préfecture.

Le rapport nous a été communiqué et représente un montant de travaux très important (946 818 €) dont Jean NAULÉ fait la présentation, une partie des investissements concernent voirie, éclairage et sont de la compétence de la CCLO (voirie, éclairage...), des fiches ont été établies et communiquées

	Commune	CCLO
Poste :	4 110 €	11 560 €
Mairie		3 550 €
Foyer Trinquet	287 183 €	10 315 €
Epicerie	120 €	4 720 €
Ecole	41 580 €	Néant
Salle socio	38 575 €	Néant
Église	12 652 €	437 200 €
Local chasse	54 230 €	
Vestiaires	39 273 €	

Compte tenu des montants en jeu, qui empêcherait tout autre investissement pendant une longue période, il y aura des choix à opérer, comme par exemple des regroupements de salles au rez de chaussée plutôt que la mise en place d'ascenseurs...

Une réflexion d'ensemble sur les bâtiments communaux est nécessaire avec l'établissement de priorités.

.VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/06/02/06 RYTHMES SCOLAIRES

Christian COUTURIER présente le bilan de la réforme des rythmes scolaires qui malgré quelques petites imperfections est nettement positif. Les réunions parents, enseignants et élus ont permis une bonne concertation qui a débouché sur une organisation très satisfaisante.

A la rentrée 2014, les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place à l'école publique de Maslacq.

Au préalable une commission regroupant des représentants des parents, des enseignants et de la Mairie avait été créée pour préparer le démarrage de cette réforme et faire les propositions suivantes au Conseil Municipal qui les a validées :

- ✓ Choix du mercredi matin pour la demi-journée de classe supplémentaire,
- ✓ Constitution de 4 groupes par âge
Tout petits, Petits et moyens, moyens, grands
- ✓ Répartition des activités périscolaires en 3 h/semaine les lundi, mardi, et jeudi,
- ✓ Animation des activités périscolaires par :
 - Le personnel communal ayant suivi la formation du BAFA
 - Cinq intervenants extérieurs sur l'année scolaire (Musique, expression corporelle, fabrication d'objets, danse, volley)

afin de proposer aux enfants des activités variées.

La première année scolaire qui a vu fonctionner ce dispositif va se terminer et il a paru utile de faire un premier bilan.

L'organisation des activités périscolaires s'est avérée globalement satisfaisante et d'après les remontées au niveau du COPIL, le contenu proposé a été apprécié par les enfants et les parents sont satisfaits. Le résultat est encourageant et incite à poursuivre les efforts consentis (budget et organisation) pour mettre à disposition des enfants des activités qui leur permettent de mieux s'épanouir.

Pour la prochaine rentrée, il vous est proposé de reconduire le même principe avec des intervenants extérieurs ainsi que du personnel communal. L'une des animatrices extérieure ne sera pas disponible, il faudra la remplacer. Les idées d'initiation à la pelote et au théâtre sont en réflexion

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la continuité du dispositif.

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

INFORMATIONS

- ✓ Mme PETIT de la CCLO propose aux conseillers qui seront disponibles de présenter la problématique des petits commerces en zone rurale le 29 juin à 16h00
- ✓ Passage de l'hydrocureur pour nettoyer le pluvial route d'Orthez
- ✓ Ambrosie, une réunion des services concernée est prévue. Une cartographie des parcelles est établie.

La séance est levée à 22h20